

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille dix, le 16 mars à 9 h30.

**Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.**

**Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariéc, Alexis Manac'h,
Carole le Boulanger, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillart, Berc'hed Troadec**

Absent, excusé: Jérôme Cochenec, procuration à Anita Daniel

Convocation: 3 mars 2010

Secrétaire de séance: Marcel Gérardin

Objet : Amortissement fonds de concours, commerce communautaire

Le Conseil municipal de Brennilis,

Constatant que les fonds de concours représentant des subventions d'équipement doivent être retracés en section d'investissement du budget et être amorties conformément aux dispositions des articles L. 2321-2 (27° et 28°) et R. 2321-1 du CGCT;

Constatant que l'article R. 2321-1, dans son troisième alinéa, fixe la durée d'amortissement à quinze ans maximum pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics,

Décide d'amortir sur une durée de 15 années à compter de 2010 le fonds de concours d'un montant de 24646 € versés par la Commune à la Communauté de communes du Yeun Elez pour la réalisation d'un commerce communautaire à Brennilis.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT